



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB - 17.10.2019

**Numéro de publication:** BH07-0000001172

**Canton:** VD

**Entité de publication:**

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

## Décision en article 97 ORC, Fondation du refuge forestier de Corbeyrier

Fondation du refuge forestier de Corbeyrier

CHE-397.156.794

c/o: Jean-Paul Henry

route des Fours à Mathieu 17

1856 Corbeyrier

désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

**Délai :** 30 jours

### Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **10 octobre 2019**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Fondation du refuge forestier de Corbeyrier**, dont le siège est à **Corbeyrier**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, c/o Monsieur Jean-Paul Henry, Route des Fours à Mathieu 17, 1856 Corbeyrier. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

### Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

### Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 10 octobre 2019.

### Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Avenue de Tivoli 2

1007 Lausanne

### Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la